**AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE (MITECO)**

M/Mme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ titulaire du DNI/NIE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ agissant en son nom propre, domicilié(e) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, numéro \_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_\_ . Concernant l'annonce faite par le MITECO, à travers son site web, en date du 3 février 2021, de l’ouverture d’une période de consultation publique du *Plan de Protection du Delta de l'Èbre*, document élaboré par le CEDEX sous la direction de la Direction Générale du Littoral et de la Mer et de la Direction Générale de l'Eau, je vous soumets ce qui suit :

 **ALLÉGATIONS**

Il s'agit d'un document complet, très technique, mais qui conclut en définitive qu’il faudra faire reculer le littoral actuel de Deltebre et du delta de l'Èbre en général, en incorporant une grande quantité de terrains et de logements dans le domaine public.

Dans le cas de Deltebre, l’incorporation de 3.552.542m2 dans le domaine public est prévue, portant préjudice à des parcelles agricoles, des champs cultivés, des terrains avec un fort potentiel touristique, les activités économiques et les habitations de l’agglomération de Riumar, ainsi que des constructions faites sur des terrains agricoles, ayant un impact même sur des infrastructures de base totalement nécessaires et essentielles au travail agricole et à la protection de l’agglomération de Deltebre lors d'éventuelles inondations.

Le Plan est une agression directe contre les habitants de Deltebre, qui affecte des propriétés privées sans qu’aucune étude socio-économique ait été réalisée. Aucune proposition n’a été faite sur d'éventuelles alternatives moins agressives pour faire face au changement climatique.

Le lien entre les habitants du Delta et leur territoire est bien connu. Il existe depuis longtemps, grâce aux efforts de nos ancêtres. Ceux d'entre nous qui vivons sur ces terres y sommes étroitement liés, ainsi qu’à leurs ressources naturelles, chose qui n’a pas été prise en compte par le Plan dans son engagement pour garantir la survie de la société, des secteurs productifs, de la culture, des droits, et en définitive de notre mode de vie ainsi que de nos perspectives d’avenir.

La relation à la terre, avec notre Delta bien-aimé, n’a rien à voir avec la possession ou la productivité, mais il s’agit plutôt d’un sentiment, d’un héritage culturel, d’une transmission de génération en génération de valeurs et de traditions, de nos coutumes et d’un amour profond pour la nature.

Nous ne pouvons ignorer les conséquences imminentes du changement climatique, mais nous devons faire entendre notre voix lorsque, sans le moindre scrupule, une injustice est commise, car nous avons vu comment des tempêtes ont englouti une partie de nos terres, nous avons souffert de la passivité constante des administrations publiques, nous nous sommes sentis impuissants, seuls et abandonnés et aujourd’hui, avec ce Plan, au lieu de nous sentir protégés, nous nous sentons dépossédés, tristes, sans investissements pour sauver nos terres, nos générations futures, nos droits ou nos coutumes.

L'adaptation au changement climatique est un facteur de stabilité, mais elle ne peut en aucun cas signifier le renoncement de tout un peuple à ses droits, et à ceux des générations passées, présentes et futures.

Nous sommes face à une situation de discrimination absolue, d'absence de sécurité juridique. Il est également regrettable que le Plan soit élaboré à l’insu de la Taula de Consens del Delta, malgré sa légitimité territoriale et son insistance à vouloir participer activement à l'élaboration de la stratégie du Ministère en rapport avec le Plan. Comme on peut le constater avec le *Plan Delta,* élaboré dans la région, il existe des mesures efficaces pour assurer une plus grande résilience à l’usage que nous faisons du Delta et pour protéger à la fois sa fragilité et les parties habitées.

Le territoire n'a été à aucun moment, considéré comme une valeur culturelle, économique, historique, agricole, une valeur de pêche, d'aquaculture, de tourisme ou environnementale, et c’est tout simplement la perspective la plus facile qui a été adoptée, celle de l'abandon, du non-investissement, celle de contraindre les gens au déplacement des personnes, du renoncement à notre culture, à notre Delta.

Par conséquent,

Je **DEMANDE** au Ministère de la Transition Ecologique et du Défi Démographique d'examiner la présente lettre d'observations et d'allégations contre l'ensemble du *Plan de Protection du Delta de l'Èbre* et son agrément, et d'établir les modifications correspondantes, en réalisant les investissements nécessaires, en respectant la délimitation actuelle du DPMT, en n'affectant pas les droits individuels et en travaillant dans le sens de la sauvegarde du Delta en accord avec la Taula de Consens del Delta.

Nous demandons une analyse de chacune des alternatives existantes afin d'adopter des mesures opposées à celles proposées, des mesures visant à sauvegarder la morphologie actuelle du Delta et à assurer la survie de tous ceux d'entre nous qui vivons et voulons continuer à vivre ici avec des perspectives et un avenir.

Signature:

Deltebre (delta de l’Èbre), le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2021